

Cette année, les équipes d'écovolontaires recrutés dans le cadre de notre action «surveillance estivale des phoques de la baie de Somme» ont réalisé 356 interventions, interceptant et sensibilisant au total 1244 usagers de la baie pour éviter des mises à l'eau des phoques durant leur temps de repos à marée basse. 145 mises à l'eau n'ont cependant pas pu être évitées, celles-ci ayant été provoquées à 59% par des activités nautiques (principalement kayak, bateau de plaisance et kite-surf), 39% par des activités terrestres (principalement promeneurs et cavaliers) et 3% par des activités aériennes.

Sur les 36 naissances répertoriées au cours de cet été 2009, 16 jeunes se sont échoués sur le littoral picard, soit près 41% des jeunes nés. Les conditions météorologiques exceptionnelles de cet été ne sont pour rien dans ces séparations mais les dérangements humains peuvent être mis en avant. Parmi ces jeunes animaux échoués, 4 d'entre eux étaient déjà morts lors de leur découverte sur la plage. 4 sont décédés au Centre de Sauvegarde, 5 ont retrouvé leur milieu naturel et 3 ont encore besoin de soins avant leur relâcher.

Afin de les identifier au sein de la colonie, ils seront munis d'une plaque colorée collée sur la tête, qui permettra d'apprécier leur intégration à la population française. Ces animaux seront également munis d'une bague numérotée et répertoriée qui permettra de les identifier en cas de nouvel échouage sur les côtes européennes.

LA BIODIVERSITE EN PICARDIE : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Il y a quelques mois, Laurent Gavory, membre du bureau de Picardie Nature et représentant, avec Jacques Mortier, des associations de protection de l'environnement au Conseil Economique et Social de Picardie, présentait, en tant que rapporteur, un avis sur la biodiversité en Picardie devant les membres du CESR. Cet avis adopté à l'unanimité est présenté en synthèse ci-dessous.

En écho au contexte global de changement climatique et d'accélération de l'exploitation des milieux naturels, la biodiversité constitue une préoccupation croissante de l'action publique, de l'échelle mondiale à l'échelle locale. Impliquée dans ce domaine, la Région Picardie a adopté, le 30 janvier 2009, la Stratégie Régionale pour le Patrimoine Naturel qui constitue le cadre de son intervention. Compte tenu de l'importance de la biodiversité et du rôle majeur que le Conseil Régional joue en la matière, le Conseil Economique et Social Régional a jugé pertinent de se saisir de cette thématique en dressant un état des lieux assez précis assorti de propositions.

Le travail réalisé sur la biodiversité en Picardie repose sur une approche originale :

- qui emprunte aux sciences de la vie, de la terre et aux sciences sociales : la notion de biodiversité représentant tout à la fois la richesse biologique constituée par l'ensemble des organismes vivants et les relations qu'ils peuvent avoir entre eux et avec les milieux dans lesquels ils vivent ; les relations entre l'Homme et la biodiversité étant complexes, la considération que nous avons pour notre environnement et pour les autres êtres vivants, et la place que nous pensons tenir au sein de la biosphère, conditionnent notre capacité à agir.

- qui interroge de façon itérative les enjeux au niveau local et global : les arguments justifiant de se préoccuper de la biodiversité en Picardie empruntent autant au niveau global qu'au niveau local, ce qui n'est pas très mobilisateur…

Le CESR estime que la dynamique en faveur de la biodiversité reste insuffisante par rapport aux enjeux et que le territoire régional doit assumer sa contribution à la préservation de la biodiversité de la planète au regard de sa position dans les aires de répartition des espèces. A cette fin, il encourage une action

cohérente et solidaire entre les différents échelons géographiques et administratifs. Le CESR estime également que les politiques publiques doivent intégrer le facteur temps, dimension essentielle de la préservation de la biodiversité. Des objectifs doivent être fixés et les moyens afférents débloqués en conséquence. Pour le CESR, la sensibilisation des picards à l'intérêt de la préservation de la biodiversité constitue un levier essentiel. Les efforts que chacun est prêt à consentir en dépendent. Cela nécessite d'engager une réflexion avec les acteurs régionaux de l'éducation à l'environnement afin d'aboutir à la détermination de messages et de contenus nécessaires pour aborder de façon complète la biodiversité. Des approches basées sur les 3 niveaux de la biodiversité (gène, espèce, écosystème) et sur la monétarisation des services rendus par la biodiversité à l'échelle régionale sont à développer.

Dans le domaine spécifique de la biodiversité sauvage, les préconisations du CESR concernent :

- l'amélioration et la mutualisation de la connaissance : les écosystèmes et les espèces, notamment les invertébrés, méritent d'être plus étudiés afin de disposer d'un bilan régulier ; une dynamique qui s'appuie sur les associations de spécialistes et les établissements d'enseignement supérieur doit s'instaurer ; des cibles prioritaires doivent être identifiées notamment les espèces jouant un rôle majeur dans les écosystèmes (« espèces parapluie ») et les éléments de la biodiversité sauvage au maintien desquels le territoire régional peut apporter une contribution essentielle… ;

- les actions de préservation : un état des menaces pesant sur les sites à fort enjeu et un plan de protection doivent être établis rapidement ; le conseil en gestion, initié par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, doit être développé afin de mobiliser le plus grand nombre ; une réflexion doit être engagée pour intégrer les conditions écologiques, et notamment les plus rares (sols tourbeux, pelouses sèches…) à la démarche de conservation et de préservation de la biodiversité…

Au-delà du travail de bilan qui est à réaliser dans le domaine méconnu de la biodiversité domestique, le CESR insiste sur les points suivants :

- les actions de conservation : l'émergence d'une structure d'envergure régionale sur ce thème qui pourrait fédérer des structures existantes ; la création de lieux de sauvegarde des variétés, ouverts au grand public de façon à le sensibiliser à la conservation et à la consommation de ces produits ; le soutien aux associations mobilisées sur la diffusion des savoir-faire afférents à la gestion des variétés et races concernées ;

- les actions de valorisation : l'encouragement aux initiatives, notamment du secteur de l'économie sociale et solidaire, en lien avec les exploitations ; le lancement d'une dynamique autour des races et variétés anciennes et modernes picardes, dans une optique de renforcement de l'image et de l'identité régionale.

Pour le CESR, le travail réalisé vise à :
- susciter une prise de conscience des décideurs, y compris picards, sur l'importance de la biodiversité pour la pérennité de l'Humanité ;
- adresser un signal d'alarme à toutes les composantes de la société pour que chacun fasse preuve de responsabilité dans ce domaine et qu'il ajuste ses pratiques en conséquence, afin de tendre vers un développement soutenable qui constitue la réponse globale à l'érosion de la biodiversité.

Le C.E.S.R.

Lieu privilégié de représentation de la société civile, le Conseil Economique et Social Régional de Picardie est composé de 74 membres répartis dans 6 commissions. Il constitue une assemblée de réflexion, de propositions et d'innovation.
Le Conseil Economique et Social de Picardie se prononce obligatoirement sur :
- tout document de planification et schémas directeurs qui intéressent la Région
- les différents documents budgétaires de la Région (Orientations Budgétaires, Budget Primitif, Décisions Modificatives)
- les orientations générales dans les domaines pour lesquels le Conseil Régional est appelé à délibérer
De plus, à l'initiative du Président du Conseil Régional ou du Préfet de Région, il peut être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet à caractère économique, social ou culturel. Il peut également s'autosaisir sur toute question entrant dans les compétences de la Région.